

## Procédures d'inscription à une formation de La Maison de l'Image

### 1. Pré-inscription

Adresser un mail de demande d'inscription à [administration@maison-image.fr](mailto:administration@maison-image.fr) en indiquant :

- Les nom, prénom, mail, intitulé et date de formation
- La situation d'emploi :
  - > En cas de financement par une entreprise, un OPCO ou Pôle Emploi : indiquer les nom, prénom, contact du responsable (interlocuteur pour La Maison de l'Image dans le cadre de la formation) ainsi que l'adresse, le nom et le Siret de l'entreprise.
  - > En cas d'auto-financement : indiquer sa situation (étudiant-e, demandeur-euse d'emploi, bénéficiaire du RSA) en faisant parvenir un justificatif.
- Si la personne est en situation de handicap ou si elle a des besoins spécifiques pour son accueil.

### 2. Confirmation d'inscription

Un mail de confirmation vous est adressé.

Vous recevez le programme de la formation, un devis et une convention.

> La signature du devis et/ou de la convention valide votre inscription.

> En cas d'auto-financement, le versement d'un acompte de 30% du montant de la formation valide votre inscription.

Il est possible de s'inscrire jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation.

Nous prenons contact avec le ou la stagiaire en situation de handicap ou à besoins spécifiques pour envisager son accueil.

### 3. Convocation

10 jours avant le début de la formation, les documents suivants sont envoyés par mail :

- **À l'employeur :**
  - une convention de formation. Cette convention doit être signée et renvoyée à La Maison de l'Image.
  - une convocation indiquant le lieu, les horaires, le plan d'accès.
- **Pour le ou la stagiaire** (s'il ou elle a communiqué son adresse mail) :
  - une convocation indiquant le lieu, les horaires, le plan d'accès,
  - le livret d'accueil avec le règlement intérieur,
  - un questionnaire préalable à l'action de formation,
  - le programme de la formation.

**La Maison de l'Image se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation :**

- **si l'effectif est insuffisant dans un délai de 10 jours avant le début de formation**
- **si l'intervenant-e est dans l'incapacité d'assurer la formation et ne peut être remplacé-e**

#### **4. Attestations · Facturations**

À l'issue de la formation et dans un délai de 1 mois maximum, une facture et les certificats de réalisation de la formation des stagiaires sont adressés à l'employeur et/ou au stagiaire (s'il ou elle a communiqué son adresse mail).

#### **5. Conditions d'annulation**

Toute annulation du fait de la structure ou du-de la stagiaire doit être communiquée par écrit. En fonction de la date de réception du mail, La Maison de l'Image se réserve le droit de facturer tout ou partie du coût de formation, selon les conditions suivantes :

- Jusqu'à 15 jours avant le début de la formation : pas de frais d'annulation
- De 15 jours à 3 jours avant le début de la formation : 30 % des frais de formation sont facturés
- Moins de 3 jours avant le début de la formation\* : la totalité des frais de formation est facturée

*\*(hors week-end et jours fériés)*